Observations pour les chiroptères

N

0 1 km

Carte réalisée par TBM, Novembre 2012
Fond de plan : SCAN25®-IGN

Données du Groupe Mammalogique Breton

- Barbastelle d'Europe
- Murin de Daubenton
- Murin à moustaches
- Oreillard roux
- Oreillard sp.
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Sérotine commune

Données TBM

- Pipistrelle commune
- Pipistrelle commune et Pipistrelle de Khull

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone d'étude

egis France
Villes & Transports

III.3.6.1.2. Mammalofaune

Chiroptères

Les prospections au détecteur à ultra-sons ont permis d'inventorier deux espèces : la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*). Le tableau ci-dessous récapitule les statuts de protection et réglementaire de ces espèces. **Ces espèces sont protégées en France (Arrêté du 23 Avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection).** Elles sont également inscrites à l'annexe 4 de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Liste et statuts des espèces de chiroptère contactées

Espèces	Législation française[1]	Liste rouge Française[2]	Directive Habitats[3]	Liste rouge Européenne	Espèces déterminantes ZNIEFF
Pipistrelle commune	Oui	LC	An. IV	LC	-
Pipistrelle de Khul	Oui	LC	An. IV	LC	-

1 : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007.

2 : UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; NA : Non applicable.
3 : Espèce listée en Annexe 4 de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

De nombreux contacts en transit et en activité de chasse ont été observés pour la Pipistrelle commune. Pour cette espèce, des cris sociaux ont également été entendus. Pour l'autre espèce, des contacts en phases de transit et quelques-uns en activités de chasse sont observés. Une description des différentes espèces est présentée ci-dessous.

La **Pipistrelle commune** est la plus couramment rencontrée en Bretagne. Ses gîtes sont variés car c'est une espèce qui possède une adaptation remarquable à son environnement. Les gîtes peuvent être aussi bien les arbres que les habitations modernes ou traditionnelles. La présence de boisements et de nombreux habitats humains, bâtiments désaffectés et fermes aux alentours sont favorables pour la reproduction et l'hivernage. Les zones d'études sont utilisées comme gîte de reproduction et territoire de chasse. De nombreux individus ont été inventoriés en phase active de chasse mais également en phase de transit. Cette espèce étant opportuniste et ubiquiste, les parties boisées et les prairies humides lui sont très favorables. Les activités de chasse importantes se situent dans les feuillages. Ces proies sont, par exemple, des papillons et des orthoptères. Son statut dans le département des Côtes d'Armor est « commun » (Choquené & *al.,* 2006)[5].

[5] Choquené, G.-L. (2006) – Mortalité de chauves-souris liée à des collisions avec des véhicules routiers en Bretagne. Symbioses, N.S., 15 : 43-44.

La **Pipistrelle de Kuhl** est une espèce encore plus anthropophile que l'espèce précédente. Ces gîtes connus dans la région sont exclusivement des bâtiments. Cette espèce a des activités de chasse localisées autour des éclairages urbains et dans des milieux extra-urbains mais toujours avec des habitats ouverts à semi-ouverts tel que les étangs et les allées forestières. Ceci est bien confirmé par notre étude puisque les contacts ont bien eu lieu dans des milieux ouverts à semi-ouverts à savoir sur un milieu bocager et dans des allées boisées. Elle se nourrit principalement de diptères. La présence de nombreuses habitations et fermes assurent la présence de gîte pour cette espèce. Son statut dans le département des Côtes d'Armor est « mal connu » (Choquené & *al*., 2006).

Des données ont pu être obtenues auprès du Groupe Mammalogique Breton dans le secteur d'étude. La carte page suivante synthétise les observations pour les chiroptères.

Dans la zone d'étude, deux autres espèces ont été contactées : l'Oreillard roux et la Barbastelle d'Europe. Ces deux espèces sont déterminantes ZNIEFF en Bretagne et la Barbastelle d'Europe est également inscrite sur l'Annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. Si un périmètre élargi est considéré, trois nouvelles espèces viennent s'ajouter à la liste, à savoir la Sérotine commune, le Murin à moustaches et le Murin de Daubenton. Ainsi, un total de sept espèces a été contacté sur la zone d'étude. Enfin, une autre espèce, inscrite sur la liste ZNIEFF et sur l'annexe II de la directive Habitats, est à signaler, le Grand Rhinolophe. Cette espèce est contactée sur la commune de Plounévez-Quintin en hiver (source Groupe Mammalogique Breton). Même si cette espèce n'est pas comprise dans la zone tampon de 2 km autour du périmètre d'étude, il est important de révéler sa présence car cette chauve-souris peut potentiellement utiliser les zones humides et le bocage comme zone de chasse et les habitations et églises comme zone de reproduction.

Autres observations pour les chiroptères (source Groupe Mammalogique Breton)

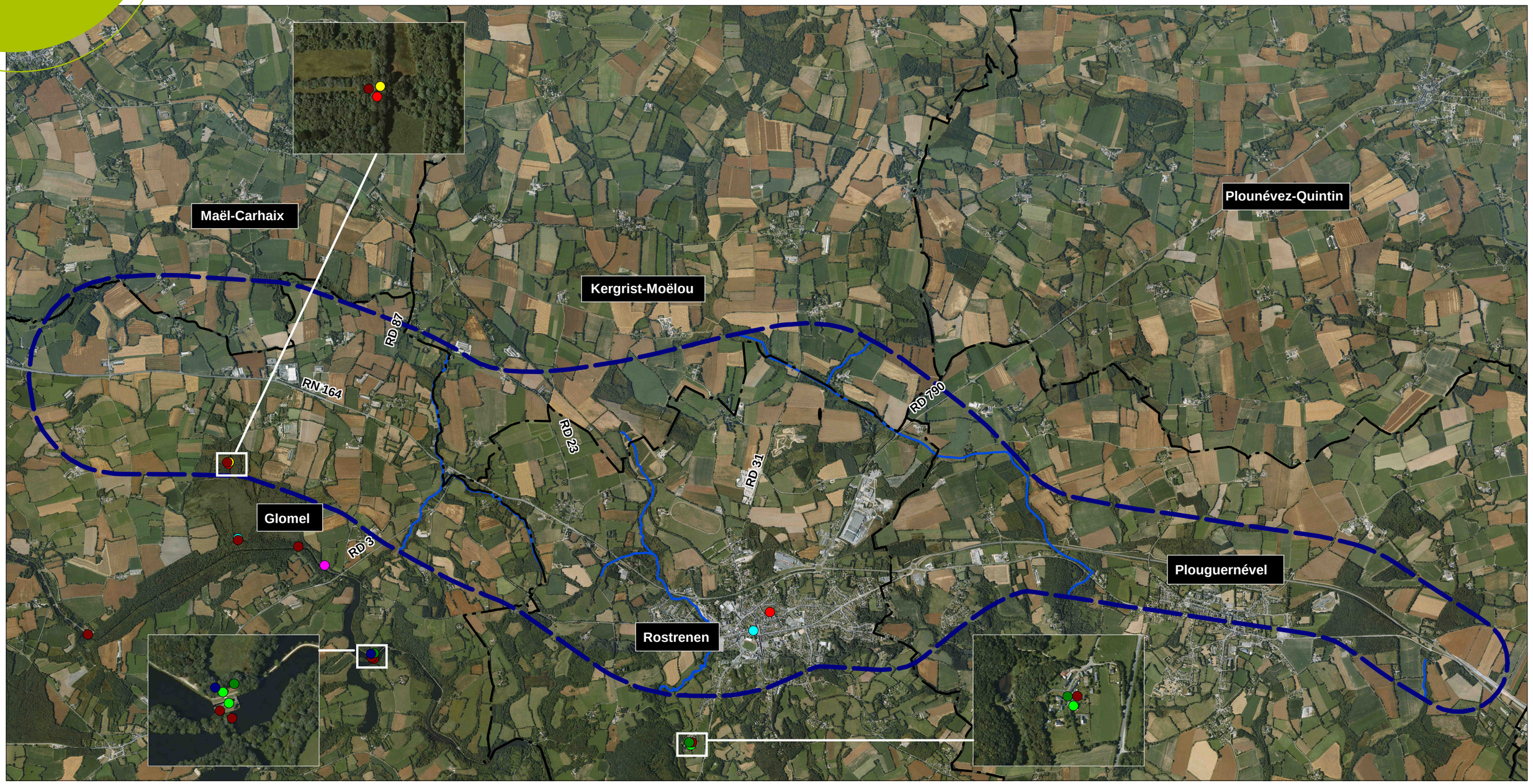

Échelle: 1 / 40 000

N

0 1 km

Carte réalisée par TBM, Novembre 2012
Fond de plan : SCAN25®-IGN

- Barbastelle d'Europe
- Murin de Daubenton
- Murin à moustaches
- Oreillard roux
- Oreillard sp.
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Sérotine commune

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zone d'étude

Mammifères terrestres et semi-aquatiques

Lors des inventaires, plusieurs espèces de mammifères ont été contactées soit par observation directe, soit par la présence d'empreintes ou de fèces. En plus de ces observations, il est proposé ici l'analyse d'un extrait de la base de données du Groupe Mammalogique Breton (GMB) concernant les communes incluses dans la zone d'étude. Ainsi, sur près de 300 données disponibles sur les cinq communes 72 sont ici concernées par le périmètre d'étude. Les espèces issues de cet export et non observées lors des inventaires sont suivies d'un astérisque dans la liste ci-dessous.

Liste et statut des mammifères notés dans la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale[1]	Liste rouge nationale[2]	Directive habitat[3]	Convention de Berne[4]
Meles meles	Blaireau européen	-	LC	-	An. 3
Microtus agrestis	Campagnol agreste	-	LC	-	-
Arvicola sapidus	Campagnol amphibie	Art. 2	NT	-	-
Microtus arvalis	Campagnol des champs	-	LC	-	-
Clethrionomys glareolus	Campagnol roussâtre*	-	LC	-	-
Microtus subterraneus	Campagnol souterrain*	-	LC	-	-
Cervus elaphus	Cerf élaphe	-	LC	-	An. 3
Capreolus capreolus	Chevreuil	-	LC	-	An. 3
Crocidura russula	Crocidure musette*	-	LC	-	An. 3
Sciurus vulgaris	Ecureuil roux	Art. 2	LC	-	An. 3
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	Art. 2	LC	-	An. 3
Oryctolagus cuniculus	Lapin de garenne	-	NT	-	-
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe	-	LC	-	-
Lutra lutra	Loutre d'Europe	Art. 2	LC	An. 2 et 4	An. 2
Martes martes	Martre des pins*	-	LC	An. 5	An. 3
Apodemus sylvaticus	Mulot sylvestre	-	LC	-	-
Sorex coronatus	Musaraigne couronnée*	-	LC	-	An. 3
Mustela putorius	Putois d'Europe*	-	LC	An. 5	An. 3
Myocastor coypus	Ragondin	-	NA	-	-
Micromys minutus	Rat des moissons*	-	LC	-	-
Ondatra zibethicus	Rat musqué	-	LC	-	-
Vulpes vulpes	Renard roux	-	LC	-	-
Mus musculus	Souris grise*	-	LC	-	-
Talpa europaea	Taupe commune	-	LC	-	-
Neovison vison	Vison d'Amérique*	-	NA	-	-

1 : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007.
2 : UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; NA : Non applicable.
3 : Espèce listée en Annexe 2, 4 ou 5 de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
4 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (19/09/1979, Berne).
* Données Groupe Mammalogique Breton (GMB).

La plupart des espèces recensées dans la zone d'étude sont communes voire très communes, quatre sont protégées au niveau national. Parmi elles deux espèces sont à mettre en avant : il s'agit du Campagnol amphibie et de la Loutre d'Europe.

Campagnol amphibie

- *Répartition*

Le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus* est une espèce endémique de France et d'une partie de la péninsule Ibérique dont l'aire de répartition est relativement restreinte. En France, l'espèce est surtout présente dans la moitié Ouest du territoire et particulièrement en Bretagne, mais a décliné dans une grande partie des départements. La France et la région Bretagne possèdent donc une responsabilité forte pour la conservation de cette espèce.

- *Écologie et biologie*

L'espèce est discrète et étroitement liée au milieu aquatique. Elle fréquente notamment les berges des cours d'eau et autres points d'eau comme les sources, fontaines, étangs, mares, etc. dont les rives sont recouvertes d'une végétation abondante. Il creuse ses terriers dans les berges, légèrement au-dessus du niveau d'eau.

Le Campagnol amphibie nage très bien en se servant de ses quatre pattes. Il circule à terre en suivant des cheminements bien déterminés formant des galeries à travers la végétation. Son régime alimentaire se compose en grande partie de plantes aquatiques ou poussant sur les berges qu'il complète avec des insectes, écrevisses, poissons et amphibiens.

Localisation des mammifères terrestres et semi-aquatiques 1/2

Maël-Carhaix

Kergrist-Moëlou

Glomel

Rostrenen

- Barbastelle d'Europe
- Blaireau européen
- Campagnol agreste
- Campagnol amphibie
- Campagnol des champs
- Campagnol roussâtre
- Campagnol souterrain
- Chevreuil
- Crocidure musette
- Ecureuil roux
- Hérisson d'Europe
- Lapin de garenne
- Loutre d'Europe
- Martre des pins
- Mulot sylvestre
- Musaraigne couronnée
- Oreillard roux
- Pipistrelle commune
- Putois d'Europe
- Puton
- Ragondin
- Rat des moissons
- Renard roux
- Souris grise
- Taupe commune
- Vison d'Amérique

- Cerf élaphe
- Sanglier

- Campagnol amphibie - PN
- Loutre d'Europe - PN

(PN : Protection nationale)

Échelle: 1 / 20 000

N

0 — 1 km

Carte réalisée par TBM, Novembre 2012
Données : TBM, GMB, FDC22, RNR Lann Bern
Fond de plan : SCAN25®-IGN

egis France
Villes & Transports